

Extension du palais de justice de Douai | Nord



Fiche signalétique

Acteurs

Maître d'ouvrage

- > Ministère de la Justice
- > Direction des services judiciaires (DSJ)
- > Secrétariat général (SG)

Maîtrise d'ouvrage déléguée

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maîtrise d'œuvre

- > Agence Hamonic + Masson & Associés

Entreprise générale et sous-traitants

- > Demathieu Bard

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget des travaux :
12,5 millions d'euros HT, achat du foncier compris
- > Durée du chantier : **34** mois
- > Personnels employés sur le chantier :
100 compagnons au plus fort de l'activité
- > Surface de plancher de l'extension du palais de justice : **1 800 m²**

Le calendrier

- > avril 2012 : démarrage des études de conception
- > 2014 : fouilles archéologiques
- > avril 2016 : mise en place d'installations provisoires et démarrage des travaux
- > juillet-décembre 2016 : démolition et travaux de fondation
- > janvier 2017 : début de la construction
- > avril 2019 : réception de l'extension et premières audiences



sommaire



Un projet d'intérêt général

Cette extension permet enfin au palais de justice de recevoir les différents publics dans des conditions favorables avec l'implantation d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) et une vraie salle des pas perdus. Deux nouvelles salles d'audience ont également été créées pour faire face à l'activité croissante des juridictions.



Un chantier aux complexités multiples

L'extension du palais a été réalisée en site occupé, côté ancien palais. De nombreuses mesures ont été mises en place afin de limiter au maximum les nuisances.



Visite guidée

Ce nouveau bâtiment s'intègre sous la tour des années 1970 et vient longeur la Scarpe. Il apporte cohérence, services (accueil, SAUJ et salle des pas perdus), lumière et modernité à l'ensemble.



Regards d'apprentis photographes sur le chantier

Un groupe d'élèves de l'atelier photo du lycée Edgar-Morin a eu la chance de suivre l'avancement du chantier, comme des reporters. Ce travail a donné lieu à une exposition sur les palissades de la rue Cloris. Une expérience enrichissante pour tous.



▲ Le nouveau bâtiment que surplombe la tour des années 1970.

Le palais de justice de Douai, qui regroupe la cour d'appel et le tribunal de grande instance (TGI) a fait l'objet d'une opération atypique d'extension.

Initialement composé du palais Pollinchove, construit au XVIII^e siècle, dans lequel siégeait le parlement de Flandres, et d'un ensemble édifié au XX^e siècle, le palais de justice de Douai compte maintenant une troisième partie, moderne, qui est venue se glisser sous la tour des années 1970.

Principalement dédiés à l'accueil du public et à l'exercice de la Justice grâce à de nouvelles salles d'audience, les espaces créés au terme d'un chantier complexe bénéficieront non seulement aux justiciables, aux magistrats et aux fonctionnaires, mais aussi à la ville de Douai. Reflétant ses immeubles élégants et les eaux de sa rivière, le Scarpe, le palais de justice s'intègre désormais de façon plus harmonieuse dans le paysage urbain.

Un projet d'intérêt général

Prévue de longue date, mais reportée à deux reprises, l'extension du palais de justice de Douai apparaît comme la pièce manquante d'un puzzle : elle donne, malgré sa taille réduite, une nouvelle cohérence à l'ensemble architectural édifié dans les années 1970. Ses 1 800 m², répartis sur trois étages (sous-sol, rez-de-chaussée et entresol), amélioreront grandement les conditions d'accueil des justiciables et le cadre de travail des personnels, tant en termes de confort que de sécurité.

Des installations conformes aux exigences d'une justice moderne

Alors qu'avant les travaux les justiciables accédaient au palais en montant quelques marches par une petite porte située sur le côté de l'édifice, la nouvelle entrée se déploie de plain-pied, à l'angle des rues Merlin-de-Douai et de la Cloris, face à la place du Marché-aux-poissons. Un progrès en termes d'accessibilité, mais aussi d'image de la Justice : « Nous sommes très contents de pouvoir offrir de nouvelles conditions d'accueil aux justiciables, tranche d'emblée Frédéric Teillet, procureur près le TGI. Auparavant, cette petite porte donnait tout de suite sur l'accueil et



▲ La Scarpe coule au pied du tribunal.



^ Les salles d'audience sont conçues de façon identique, avec une lumière naturelle indirecte qui éclaire les tables de justice, ainsi que le contour des salles et leurs murs originaux en béton.

« Nous allons disposer de salles d'audience plus grandes et mieux insonorisées, avec un mobilier mieux agencé et plus adapté sur le plan acoustique. Ces améliorations découlent pour certaines d'entre elles des échanges que nous avons eus avec l'APIJ. L'orientation du bureau de l'huissier audientier, tourné vers la salle, en témoigne. »

Samuel Tillie, président du TGI

les ascenseurs, ce qui nous privait d'une véritable salle des pas perdus, ce lieu de discussion, de décompression et de rencontre qui a du sens dans un palais de justice. »
« Cette entrée enfin digne de ce nom et cette salle des pas perdus auraient dû être construites il y a vingt ans, estime Marie-Suzanne Le Quéau, procureure générale près la cour d'appel de Douai. Il s'agit de deux éléments structurants, qui sont d'une nécessité absolue pour le bon fonctionnement de tout palais de justice. »

De nouveaux espaces de travail indispensables

Au rez-de-chaussée de l'extension, les justiciables trouveront une banque d'accueil et les box du service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), des installations jusqu'à présent aménagées à l'étroit, à l'autre extrémité du palais, côté palais Pollinchove. En outre, l'établissement des services du juge aux affaires familiales (JAF) et du juge des libertés et de la détention (JLD) le long de la rue Merlin-de-Douai, décongestionnera une partie du TGI, dont les services sont à l'étroit dans la tour. « Ces aménagements vont non seulement désengorger le troisième étage de la tour, mais aussi offrir des conditions d'accueil plus dignes, considère Samuel Tillie, président du TGI. Grâce à la salle d'attente réservée au JAF, les justiciables n'auront plus à attendre debout dans les couloirs et ils pourront également s'entretenir plus sereinement avec leur avocat avant les audiences. » Enfin, la création de deux grandes salles d'audience améliorera considérablement les conditions d'exercice de la justice. « Nous allons enfin disposer d'une deuxième salle d'audience pour le TGI, se réjouit Frédéric Teillet. C'était un besoin que nous avons formulé de longue date auprès des chefs de cour, car le planning des audiences ayant tendance à glisser, il nous est arrivé de devoir retarder des comparutions immédiates. » Sans compter le confort de siéger dans des salles en partie éclairées de façon naturelle, alors que certaines audiences se déroulaient dans une salle totalement aveugle en sous-sol.

« Cette extension était indispensable, considère Guy de Franclieu, premier président de la cour d'appel de Douai. Elle va résoudre certaines de nos difficultés, notamment pour la gestion de la chambre de l'instruction et de la cour d'assises. Cependant, nous connaissons toujours des problèmes de place et d'éclatement de nos services. » « Nous ne pouvons toujours pas regrouper tous les services de la cour



^ Le palais de justice s'intègre désormais de façon plus harmonieuse dans le paysage urbain de Douai.

d'appel, la chambre familiale étant toujours située 10 rue Merlin-de-Douai et la chambre sociale, rue de Paris», précise Maria-Céleste Silva, directrice de greffe à la cour d'appel.

Consciente de ces limites, dues à l'accroissement de l'activité judiciaire et aux conséquences des réformes successives de la Justice –la dernière en date rattache le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) au TGI depuis janvier 2019–, la Chancellerie a commandé à l'APIJ un schéma directeur immobilier des juridictions douaisiennes. Analyse de l'opportunité et de la faisabilité de réhabiliter la tour du palais, étude détaillée de la répartition des juridictions dans la ville..., l'APIJ, qui a été missionnée début 2018, devrait livrer les premiers résultats de ses investigations courant 2019.

Des locaux sécurisés, des flux repensés

Disparate dans ses formes –l'horizontalité du parlement de Flandres, la verticalité de la tour– et dans sa configuration, le palais, avant extension, ne réunissait pas toutes les conditions de sécurité exigées aujourd'hui. Avec les travaux, un circuit sécurisé a été prévu pour les personnes détenues : relié au nouveau sas fourgon, dont l'accès se fait par la rue Merlin-de-Douai, il dessert les attentes gardées et les box des deux salles d'audience. Plus largement, la présence en rez-de-chaussée des juges aux affaires familiales (JAF), des juges des libertés et de la détention (JLD) et des délégués du procureur, et le déploiement d'un accueil renforcé limiteront les flux du public dans les étages.

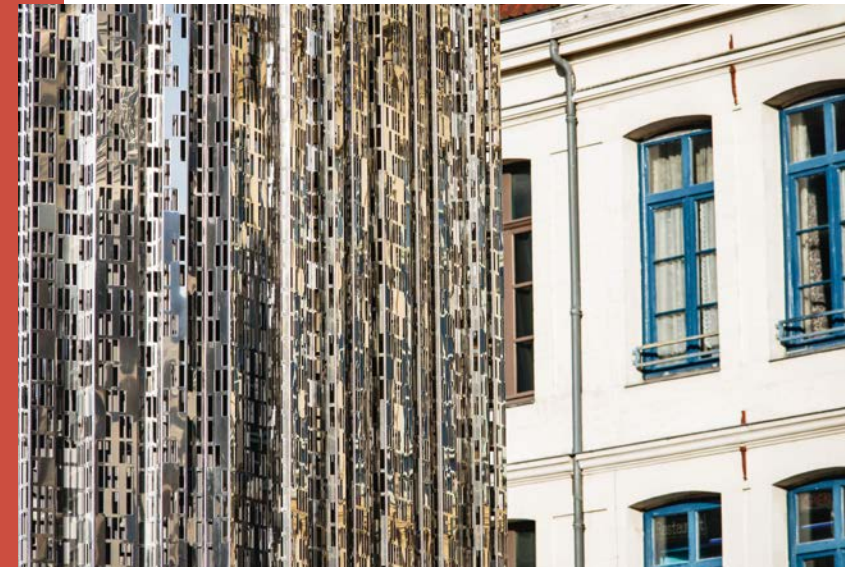
Pour atteindre ce double objectif de limitation et de sécurisation des circulations, un groupe de travail a longuement réfléchi à l'élaboration d'une nouvelle signalétique. «Nous avons travaillé à un code couleur pour identifier les trois zones, explique Bénédicte Drapier, cheffe de cabinet du premier président de la cour d'appel. Ce que nous apprécions particulièrement, c'est que l'APIJ a prévu deux missions autour de la signalétique : l'une au moment de l'installation dans les locaux, l'autre pour compléter le dispositif, en fonction des premiers retours d'expérience.»

« Grâce au bandeau d'inox en partie haute des façades, la ville se reflète de façon étonnante. J'ai l'impression de voir la place du Marché-aux-poissons et les maisons des bords de Scarpe sur le palais. Pour la douaisienne que je suis, c'est bluffant ! »

Bénédicte Drapier,
cheffe de cabinet du premier
président de la cour d'appel

Un palais désormais intégré dans le paysage urbain du centre de Douai

Avant tout destinée à faciliter l'exercice de la Justice, l'extension du palais constitue également un projet d'intérêt général, au profit de la ville de Douai et de ses habitants. «Il y avait un lien à faire, pour reconnecter le palais à la commune, entre la petite échelle de la ville, avec ses bâtiments bas et la Scarpe, et la verticale imposante des années 1970», confie Jean-Christophe Masson, l'architecte. «La tour des années 1970 flottait dans le paysage, se remémore Lise Cajelot, cheffe de projet à l'APIJ. En glissant une extension dans ce vide, nous avons fait reposer la tour sur un socle, qui la reconnecte au reste du bâtiment, ce qui lui redonne une urbanité tangible.» Reliée à la tour, mais aussi au palais Pollinchove, par une continuité de formes et de matériaux, cette extension donne à l'ensemble la cohérence qui lui manquait, «un statut, une noblesse et un accès assumé sur l'espace public», pour reprendre les termes de Jean-Christophe Masson. Son insertion est d'autant plus réussie que ses façades reflètent la ville, de façon très nette sur la partie inférieure, de manière pixellisée sur la partie supérieure.



▲ La façade supérieure reflète la ville de manière «pixellisée».

Un chantier aux complexités multiples

Ce ne sont pas forcément les chantiers les plus étendus qui se révèlent les plus compliqués : à Douai, les défis qu'ont dû relever la maîtrise d'œuvre, les entreprises et la maîtrise d'ouvrage ont plutôt découlé, au contraire, de l'exiguïté de la parcelle de construction, de sa proximité avec la Scarpe et de la présence immédiate des personnels du palais de justice.

D'importants défis techniques à relever

Première étape du chantier, l'aménagement d'une entrée provisoire, par la place Charles-de-Pollinchove, a nécessité la mise en place d'un sas fourgon et d'un contrôle de sécurité dans la cour d'honneur du palais historique; après quoi, la phase de démolition des éléments situés sous la tour a pu commencer, puis la mise en œuvre de fondations adaptées à la zone sismique et à l'humidité des sols. « Nous avons réalisé un système profond, proportionnellement plus important que ce qui est classiquement nécessaire pour un R+1 », explique Lise Cajelot, cheffe de projet à l'APIJ. Soixante pieux ont ainsi été installés en quinze jours, pendant les vacances de Noël, en 2016. » « Avec pour difficulté supplémentaire la proximité des berges, complète Marc Cerri, directeur régional adjoint de l'entreprise Demathieu Bard. Nous avons même dû faire venir un plongeur pour réparer le mur qui passe sous l'eau, dans la Scarpe. »

La nécessité de composer avec un bâtiment existant a représenté une autre contrainte à surmonter : « Nous avons découvert que la dalle de sous-sol de l'existant était deux fois moins épaisse que prévu, donne pour exemple Marc Cerri. Afin de tenir compte de cet existant, il a fallu changer de technique de cuvelage et adapter nos traitements de joints. » « Nous avons réduit les épaisseurs et optimisé les charpentes afin de limiter les hauteurs et de se glisser sous la tour », remarque de son côté Jean-Christophe Masson, l'architecte. Les difficultés liées à la tour ont même entraîné une interruption du chantier, fin 2016, à la suite de la découverte d'une poutre fondatrice dont l'orientation ne correspondait pas à ce qui avait été anticipé; une déconvenue



^ Au rez-de chaussée, la salle des pas perdus, baignée de lumière naturelle.

^ Dans les salles d'audience, le béton est recouvert d'une lasure incolore, comme le parquet en chêne et les panneaux acoustiques en bois sur les murs, conservant ainsi un aspect naturel, vecteur de sérénité.

Salle d'audience 15

Salle d'audience 15

15

^ La signalétique a été réfléchie afin d'être compréhensible par tous les publics.

« Cette opération a atteint le record de la difficulté ramenée au mètre carré ! La complexité était totale : site à proximité de l'eau, exigüité du terrain, présence d'un palais en fonctionnement, sans compter le dessin du nouveau bâtiment, avec ses lignes fuyantes et ses jonctions particulières. »

Lise Cajelot, cheffe de projet à l'APIJ

qui a nécessité de reprendre les plans de structure et de rassurer les utilisateurs qui ont craint un moment que les travaux ne soient arrêtés définitivement.

Un chantier en milieu occupé

Pendant deux ans et demi, le chantier du palais de justice de Douai s'est déroulé dans une relation de très grande proximité avec les utilisateurs, tout particulièrement ceux de la tour. Une situation d'autant plus dure à supporter que la charpente métallique de cette construction des années 1970 a eu tendance à décupler bruits et vibrations. Par conséquent, plusieurs dispositions ont été prises afin de limiter au maximum les nuisances générées, les anticiper et les expliquer.

À l'exception d'un procès d'assises très important, en octobre 2017, le chantier n'a jamais été suspendu. « Les opérations les plus bruyantes ont été planifiées pendant les vacances, les week-ends ou le soir, indique Stéphane Ménard, directeur de programme à l'APIJ. Mais ce qui nous a beaucoup étonnés, c'est le décalage entre ce que nous avons anticipé comme le plus bruyant et ce qui a été ressenti comme tel. Nous avons veillé à tenir compte du ressenti des personnels. »

« Pour cela, nous avons donc imaginé avec le conducteur de travaux gros œuvre un outil spécifique afin de réactualiser le planning en fonction des retours des utilisateurs », poursuit Lise Cajelot, cheffe de projet à l'APIJ. La mise en place d'un micro relié à une alarme a ainsi permis de prévenir en temps réel l'APIJ et l'entreprise en cas de dépassement du seuil de bruit autorisé. « L'APIJ a été surprise que nous n'ayons pas vécu les foreuses et leurs vibrations souterraines comme un enfer, témoigne Isabelle Opsahl, secrétaire générale du premier président de la cour d'appel. Nous avons eu plus de mal à supporter les opérations de sciage, mais, dans l'ensemble, tout s'est bien passé. » « L'APIJ a toujours été très réactive, surenchérit Gersende Buffet, cheffe de cabinet de la procureure générale près la cour d'appel. Ses équipes ont toujours répondu aux inquiétudes et aux demandes des utilisateurs. »

Mesures correctrices et information

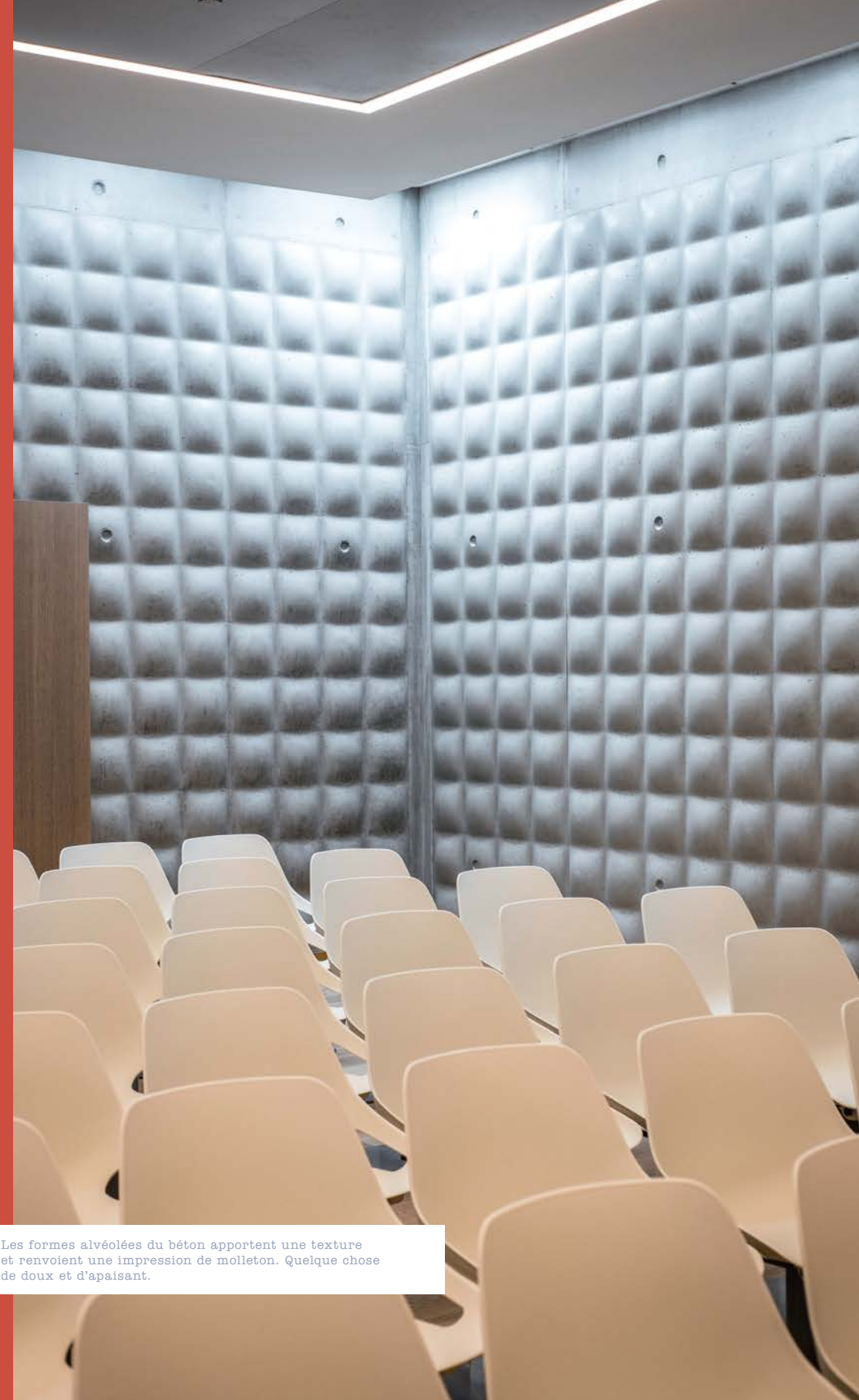
Parmi ces demandes, la mise en place de barrières antibruit, la distribution de bouchons d'oreille et de casques antibruit, ou encore la création d'une salle de réunion temporaire ont complété les mesures d'adaptation du planning des travaux. «Une salle de repli a été équipée pour les magistrats de l'instruction, se souvient Brigitte Lemoine, directrice de greffe du TGI. Ils l'ont utilisée quand il y avait trop de bruit pour leurs interrogatoires.»

En outre, un système de communication sophistiqué a émergé à l'automne 2016, à la fois pour informer de l'avancement du chantier, rassurer les utilisateurs et leur permettre d'anticiper les périodes les plus bruyantes. À l'approche de chaque nouvelle phase de travaux –ou en cas d'interrogations particulières– une lettre était adressée aux différents services par le directeur de programme de l'APIJ. «Nous leur avons envoyé un courrier spécifique au sujet de la grue de 45 mètres qui avait été installée sur le chantier, note Stéphane Ménard. Bien que classiques, ses oscillations inquiétaient. Nous avons donc jugé nécessaire de faire de la pédagogie pour que chacun comprenne ce qui se passait.»

De façon plus régulière encore, des notes informatives, schémas à l'appui, ont été communiquées par l'APIJ aux référents chantier de la juridiction. «Nous avons demandé à être informés des différentes phases de démolition et des risques encourus, rappelle Maria-Céleste Silva, directrice de greffe de la cour d'appel. L'essentiel pour nous était de savoir où en étaient les travaux et quelles seraient les prochaines nuisances.» «Le niveau d'information a été très élevé et très apprécié par tous les personnels, insiste Damien Levadou, secrétaire général de la procureure générale près la cour d'appel. Le chantier s'est remarquablement bien passé. L'APIJ a fait preuve d'une vraie réactivité.» «Il y a eu une souplesse de part et d'autre, selon Frédéric Teillet, procureur près le TGI. L'entreprise s'est organisée pour décaler certains travaux et, de notre côté, nous avons décalé nos audiences correctionnelles afin qu'elles soient finies au moment où les travaux les plus bruyants démarraient.» C'est, *in fine*, une relation de confiance qui s'est tissée entre les différentes parties prenantes de cette opération hors du commun.

« Nous avons mis en place des actions concrètes pour répondre aux demandes des utilisateurs et ne pas les laisser seuls face aux nuisances. Compte tenu de la promiscuité dans laquelle le chantier a été réalisé, je leur reconnais à tous d'avoir été patients ! »

Lise Cajelot,
cheffe de projet à l'APIJ



▲ Les formes alvéolées du béton apportent une texture et renvoient une impression de molleton. Quelque chose de doux et d'apaisant.

Le palais de justice de Douai, un lieu chargé d'histoire

Comment le petit bâtiment utilisé comme port fluvial au XIII^e siècle est-il devenu cet élégant palais de justice, qui se voit aujourd'hui doté d'une nouvelle extension? Ses premiers galons, il les doit à l'abbaye de Marchiennes qui en fit son refuge au XIV^e siècle, avant d'y affecter ses professeurs au XVII^e. C'est ensuite Louis XIV qui, ayant rattaché le comté de Flandre au royaume de France, choisit Douai pour devenir siège du Parlement. Napoléon Bonaparte y installera plus tard la cour d'appel du Nord (1804) et la cour d'assises (1808).

La Justice s'établit ainsi pour la première fois, en 1714, sur les rives de la Scarpe. De nombreux aménagements, ainsi qu'une rénovation de la façade, confiée à l'architecte lillois Michel Lequeux, furent effectués au cours du XVIII^e siècle : des geôles, fréquentées un temps par le célèbre Vidocq (qui s'évada en se jetant dans la rivière!) y furent créées, de même qu'un greffe ou encore la grande chambre du Parlement.

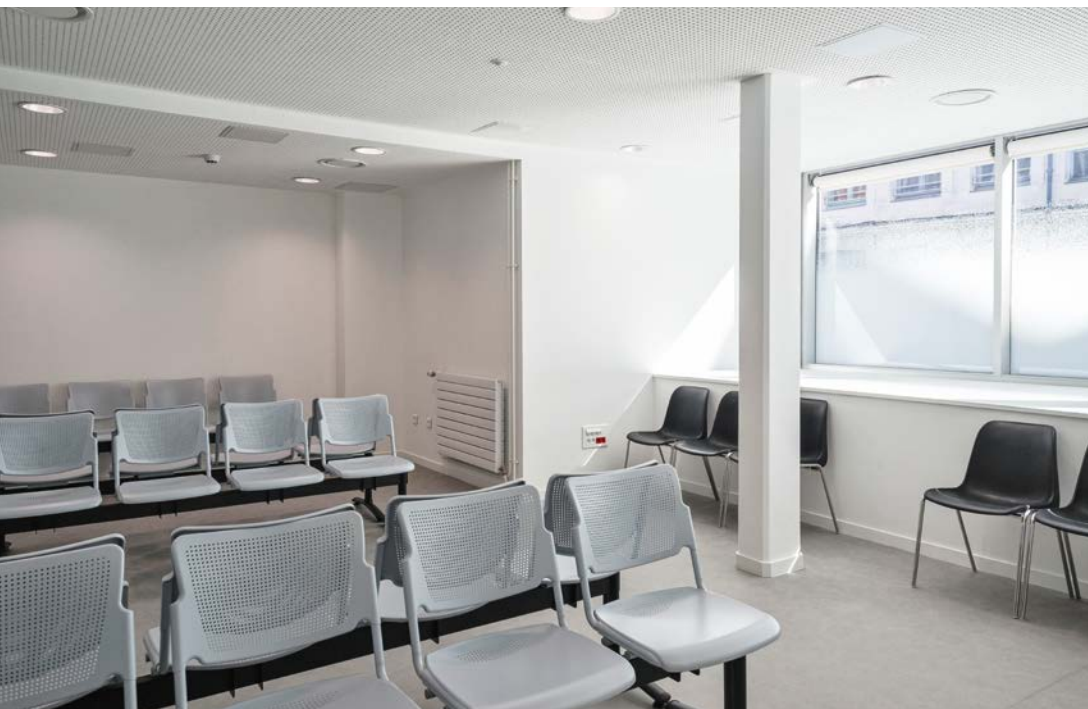
Richement décorée et ornée d'un portrait de Louis XIV, celle-ci témoigne encore aujourd'hui de cette longue histoire. De même que le portrait de Louis XV qui domine le bureau du premier président près la cour d'appel.



^ ^ Le parlement de Flandres et le tribunal.



^ La maille en inox qui habille le bandeau supérieur de la façade crée un jeu d'ombre et de lumière.



▲ Le SAUJ, service d'accueil unique du justiciable.

▲ Une salle d'attente.



▲ Un des deux patios intérieurs habillés d'inox, comme les façades extérieures, apporte dans la partie arrière du rez-de-chaussée la lumière naturelle qui y manquait.

Visite guidée des lieux clés de l'extension

Bien que glissée sous une tour de sept étages, l'extension du palais de justice donne, avec ses larges baies vitrées, une impression déconcertante de légèreté. Baignés d'une lumière directe au rez-de-chaussée, ses locaux bénéficient d'un éclairage tamisé à l'étage. Des ambiances différentes qui font la spécificité des lieux.

Bienvenue dans une salle des pas perdus ouverte sur la Scarpe

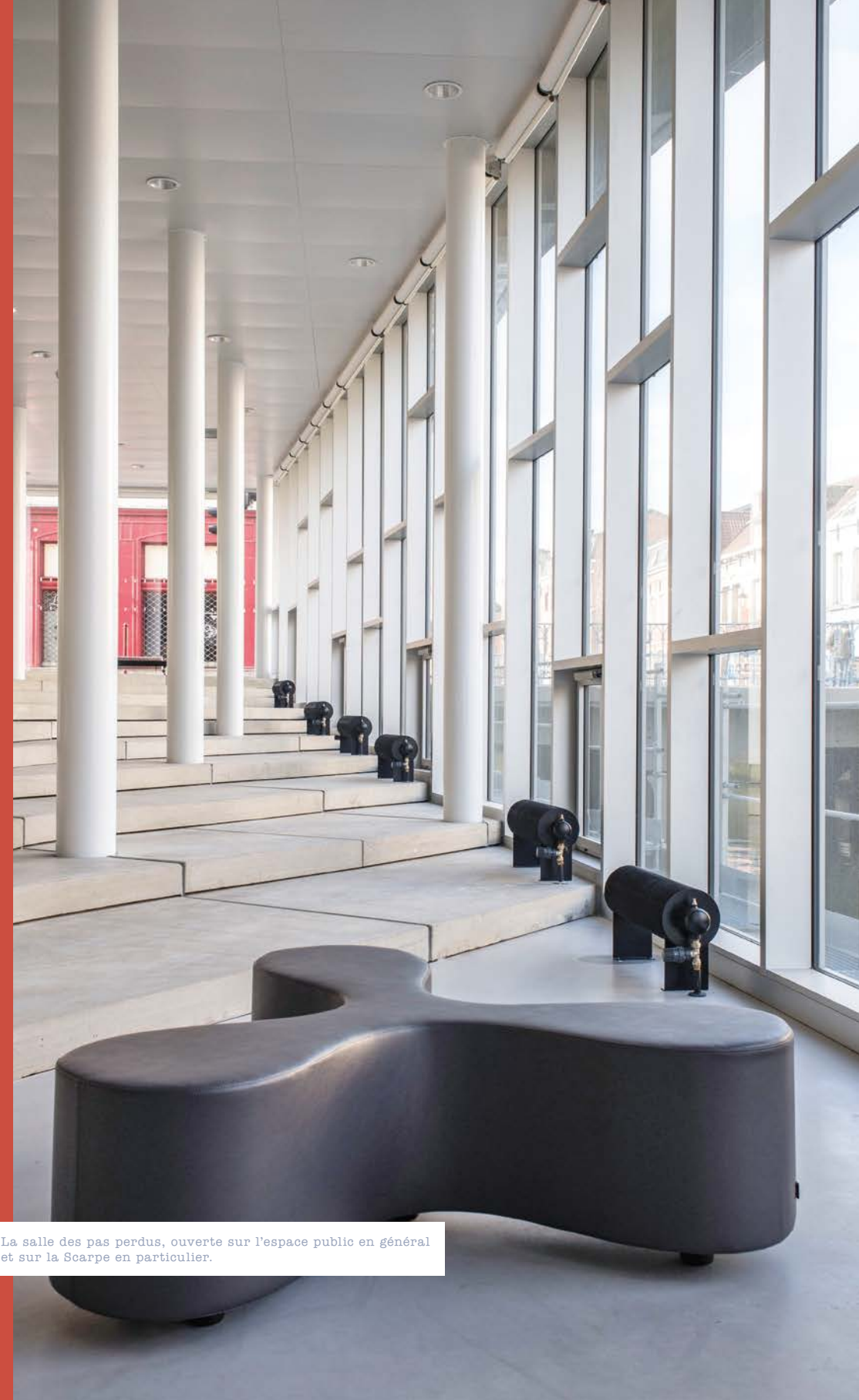
Dès l'entrée du palais, située à l'angle de la rue Merlin-de-Douai et de la rue de la Cloris, le regard des visiteurs est immédiatement attiré au loin, par le paysage urbain qui apparaît derrière les larges façades vitrées du rez-de-chaussée.

Complètement ouverte sur la place du Marché-aux-poissons, sur la gauche, la salle des pas perdus semble surtout avoir les pieds dans l'eau. «L'idée était d'ouvrir cette nouvelle salle des pas perdus sur l'espace public en général, sur la Scarpe en particulier, décrypte l'architecte Jean-Christophe Masson. Le système d'embranchement que nous avons dessiné suit la courbe des rives et invite à descendre vers l'eau.» Le mur-rideau, qui génère cette transparence et s'intègre parfaitement au bâtiment mitoyen, donne à voir la ville et plus spécifiquement, sur la droite, les formes classiques du palais Pollinchove. «La vision de l'autre est importante, souligne l'architecte, car elle contribue à former une continuité spatiale et à créer une cohérence entre les éléments du palais.»

La présence de deux patios intérieurs, habillés d'inox, comme les façades extérieures, apporte dans la partie arrière du rez-de-chaussée la lumière naturelle qui manquait; ils éclairent ainsi les salles du juge aux affaires familiales (JAF) et du juge des libertés et de la détention (JLD); ils multiplient en outre les vues et les transparences qui s'offrent au regard.

« La salle des pas perdus devient un lieu de contemplation sur la ville, ce qui n'est pas habituel. Pour la connecter à la ville, il était primordial à nos yeux d'aller chercher l'eau de la Scarpe. »

Jean-Christophe Masson,
architecte



▲ La salle des pas perdus, ouverte sur l'espace public en général et sur la Scarpe en particulier.



▲ Les quatre postes d'accueil qui vont modifier en profondeur les conditions d'accueil des justiciables.

Accueil directionnel et information complète

Sur la droite, après la porte d'entrée et l'ascenseur qui mène aux salles d'audience, quatre postes d'accueil, puis le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) vont « révolutionner les conditions d'accueil des justiciables, selon Isabelle Opsahl, secrétaire générale du premier président de la cour d'appel. Nous avons un accueil directionnel, nous mettons aujourd'hui en œuvre un accueil intelligent, mutualisé pour le TGI et la cour d'appel. » « Cet accueil commun avec la cour d'appel est une première pour nous, renchérit Brigitte Lemoine, directrice de greffe du TGI. Nous montons en puissance dans l'installation du SAUJ que nous avons amorcée, mais qui connaîtra un nouveau déploiement grâce à l'implication de tous les fonctionnaires, notamment des greffiers. »

En complément de ces postes d'accueil, c'est enfin la signalétique qui rendra le dispositif totalement opérationnel. « Nous avons réfléchi à une signalétique qui soit compréhensible par tous les publics, souligne Damien Levadou, secrétaire général de la procureure générale près la cour d'appel. C'est un point de vigilance très important pour nous : il faut que les justiciables, quand ils arrivent dans nos bâtiments imbriqués et hétéroclites, comprennent au premier regard où ils doivent aller. »

« C'est intéressant de faire travailler le TGI et la cour d'appel au sein du SAUJ. Nous y parviendrons grâce à la bonne volonté de tous. Cela suppose que les fonctionnaires du TGI connaissent le fonctionnement de la cour d'appel et inversement. Des formations ont été mises en place pour cela. »

Guy de Franclieu, premier président de la cour d'appel
Jean-Christophe Masson, architecte



▲ Le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ).

Des salles d'audience nouvelle génération

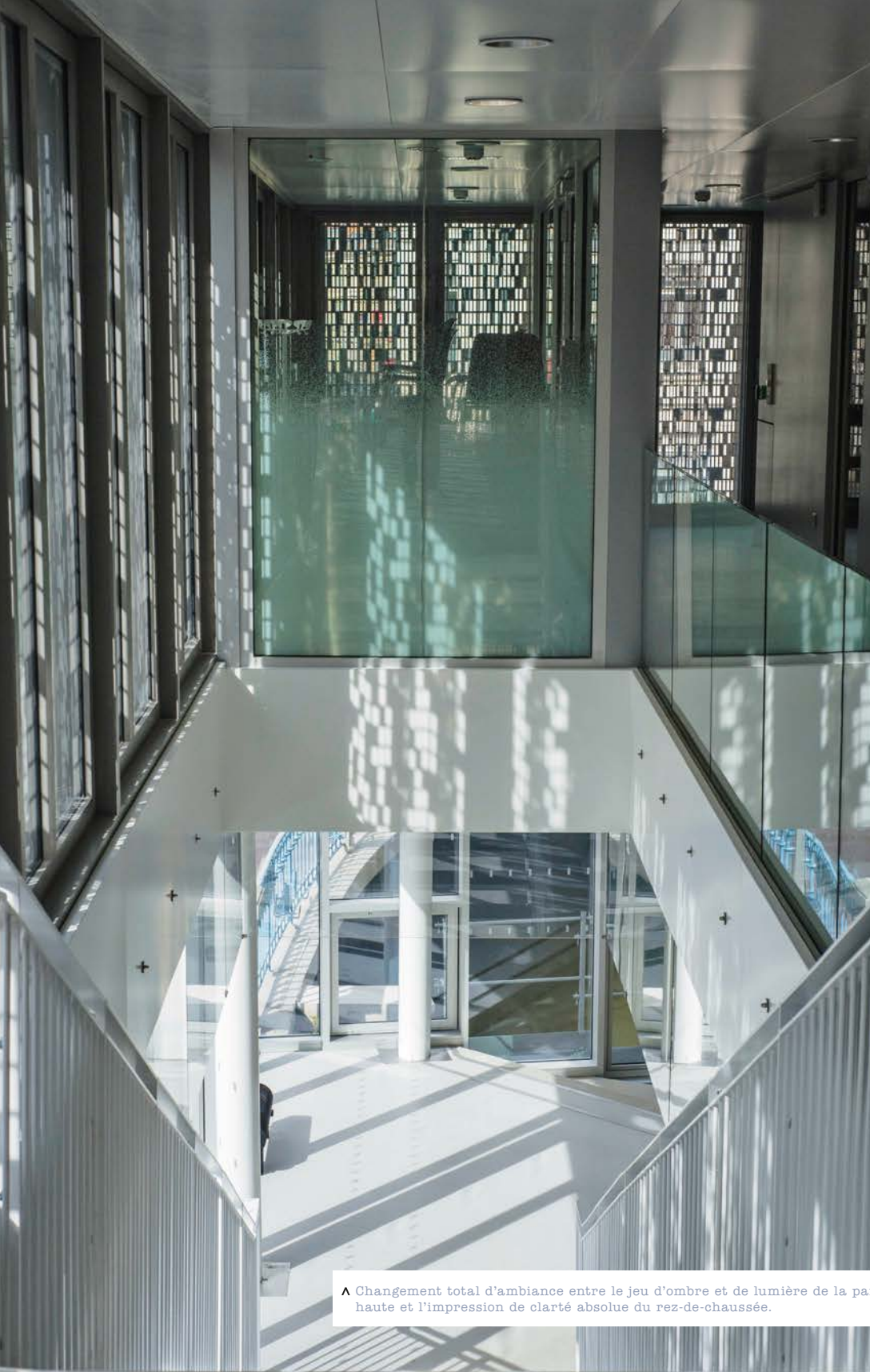
En haut de l'escalier qui relie la partie basse de la salle des pas perdus à sa partie haute, l'ambiance change totalement : la maille en inox qui habille le bandeau supérieur de la façade crée un jeu d'ombre et de lumière, très différent de l'impression de clarté absolue du rez-de-chaussée. Ce dessin naturel se diffuse dans toutes les circulations qui entourent l'étage, inonde les salles de délibéré et le palier d'accès aux deux grandes salles d'audience. « C'était une nécessité pour la troisième cour d'appel de France de disposer de nouvelles salles, remarque Marie-Suzanne Le Quéau, procureure générale près la cour d'appel. C'est indispensable pour faire face, dans des conditions satisfaisantes, à l'ensemble de notre activité juridictionnelle. »

La distribution, très lisible, place à droite (en arrivant de l'escalier) la salle des assises (200 places) et à gauche la salle des audiences correctionnelles (100 places), à la sortie de laquelle se trouve le bureau d'exécution des peines.

Les salles d'audience ont, toutes deux, été équipées de matériel informatique et conçues de façon identique, avec une lumière naturelle indirecte qui éclaire les tables de justice ainsi que le contour des salles et leurs murs originaux en béton. « En ayant recours à ce béton, coulé sur place, nous avons voulu changer les codes un peu froids des salles d'audience, explique Jean-Christophe Masson. Les formes alvéolées du béton apportent une texture et renvoient une impression de molleton. Quelque chose de doux et apaisant. » Recouvert d'une lasure incolore, le béton, comme le parquet en chêne et les panneaux acoustiques en bois sur les murs, conserve un aspect naturel, vecteur de sérénité.



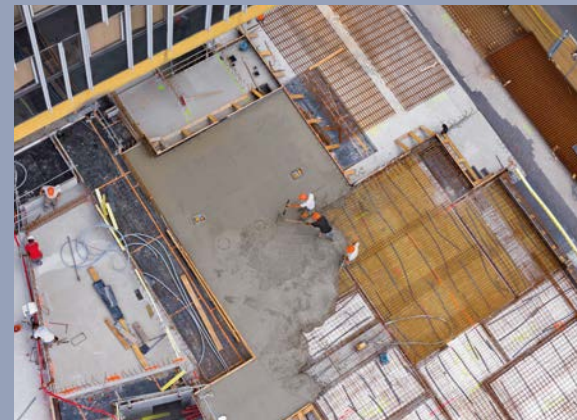
^ Les salles d'audience ont, toutes deux, été équipées de matériel informatique pour permettre la visioconférence et faciliter le travail des personnels de justice.

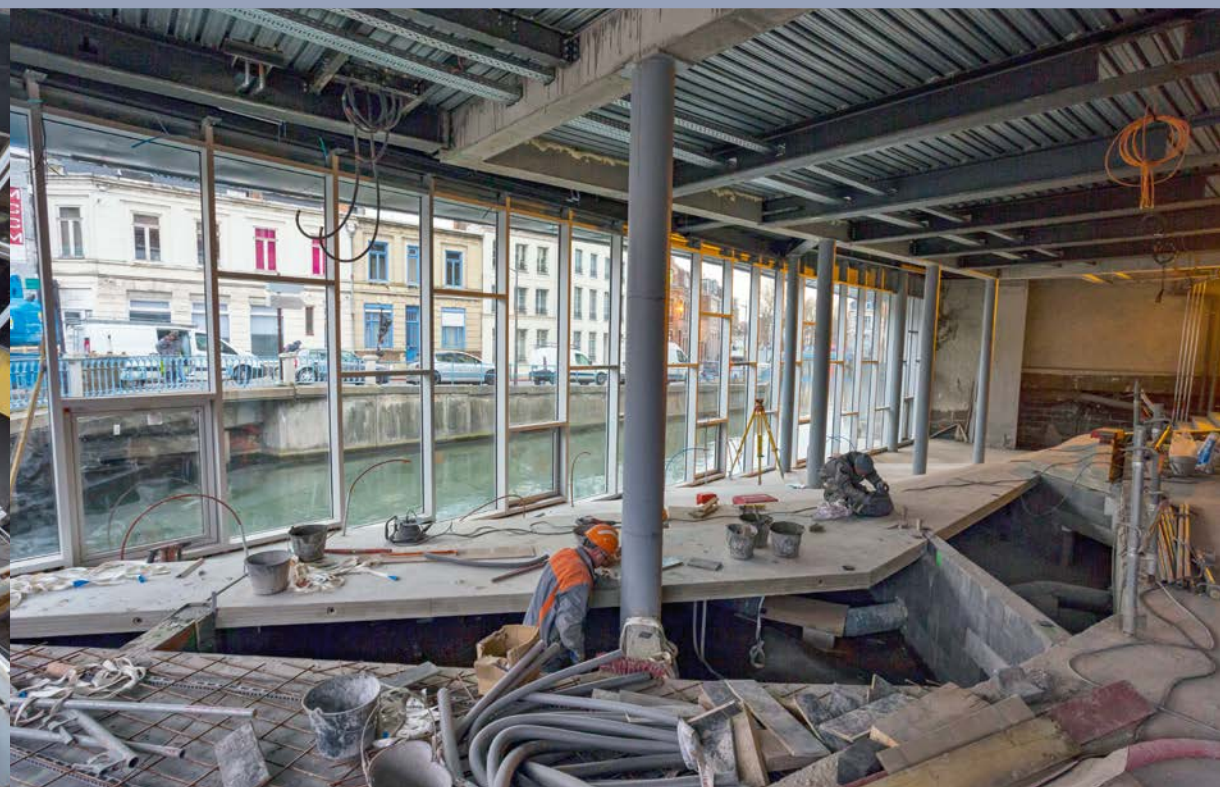


▲ Changement total d'ambiance entre le jeu d'ombre et de lumière de la partie haute et l'impression de clarté absolue du rez-de-chaussée.

REGARDS D'APPRENTIS PHOTOGRAPHES SUR LE CHANTIER

Une petite dizaine d'élèves du lycée d'excellence Edgar-Morin a suivi, depuis la rentrée 2016, le chantier du palais de justice de Douai. Accompagnés par Damien Langlet, professeur d'histoire-géographie, passionné de photo et fondateur de l'atelier photo du lycée, ils ont raconté en images l'histoire d'une construction atypique. « J'ai aimé prendre en photo les travailleurs en action, témoigne Maeva Simon, qui a passé son bac en juin 2018. Il fallait jouer sur les angles et les formes pour valoriser leurs gestes et obtenir une photo parlante sur le plan documentaire. » Les photos affichées sur les palissades de la rue de la Cloris ont ainsi mis en scène certains moments clés de l'opération, comme l'installation des parois des salles d'audience. « Les ouvriers tenant ces énormes moules à gaufres, c'était très photogénique ! » se souvient Maeva Mfumulabamba, aujourd'hui en terminale. Intéressante sur le plan photographie, l'expérience s'est aussi révélée une belle aventure technique et humaine : « Les élèves et moi avons découvert quelque chose de différent à chaque visite, retient Damien Langlet. Nous nous sommes adaptés et nous avons apprécié le contact avec les ouvriers. »









Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, responsable communication

Remerciements à

La direction des services judiciaires et le bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2)

Le secrétariat général et le service de l'immobilier ministériel (SIM)

Guy de Franclieu, premier président de la cour d'appel de Douai

Marie-Suzanne Le Quéau, procureure générale près la cour d'appel de Douai

Samuel Tillie, président du TGI

Frédéric Teillet, procureur près le TGI

Isabelle Opsahl, secrétaire générale du premier président de la cour d'appel

Damien Levadou, secrétaire général de la procureure générale près la cour d'appel

Bénédicte Drapier, cheffe de cabinet du premier président de la cour d'appel

Gersende Buffet, cheffe de cabinet de la procureure générale près la cour d'appel

Maria-Céleste Silva, directrice de greffe à la cour d'appel

Brigitte Lemoine, directrice de greffe du TGI

Jean-Christophe Masson, architecte

Marc Cerri, directeur régional adjoint de l'entreprise Demathieu Bard

Damien Langlet, professeur, fondateur de l'atelier photo du lycée d'excellence Edgar-Morin

Maeva Simon, lycéenne

Maeva Mfumulabamba, lycéenne

Ont participé au sein de l'APIJ

Yves Lansoy, ancien directeur adjoint à la directrice générale

Stéphane Ménard, directeur de programme

Lise Cajelot, cheffe de projet

Maquette et mise en page Babel

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Pascal Aimar



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Désormais composé de trois bâtiments, témoins de trois époques et de trois styles architecturaux, le palais de justice de Douai a paradoxalement acquis une nouvelle cohérence. L'extension qui s'est glissée sous la tour des années 1970 crée une liaison entre cette construction toute verticale et l'ancien parlement de Flandres où siège la cour d'appel. Elle dote en outre le palais d'une véritable salle des pas perdus, ce dont il était privé, ainsi que d'un espace d'accueil des justiciables et de deux salles d'audience modernes.

Complicquée sur le plan technique, l'opération a aussi exigé de prendre en considération les personnels qui ont continué à travailler dans le palais pendant toute la durée des travaux. L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage délégué pour le compte du ministère de la Justice, a non seulement veillé à ce que les tâches les plus bruyantes soient planifiées à des moments de plus faible activité judiciaire, mais elle a aussi tenu à adapter les moyens de prévention des nuisances aux besoins des magistrats et des fonctionnaires.